

L'actu du jour

La mort de l'ourse Cannelle aurait-elle pu être évitée ?

En 2004, l'ourse Cannelle était abattue par un chasseur. C'était la dernière ourse d'origine pyrénéenne. La semaine dernière a eu lieu le procès du chasseur.



Une ourse du Parc animalier des Angles dans les Pyrénées. Ph : AFP

Le 1er novembre 2004, René Marquèze et cinq autres chasseurs partent traquer le sanglier dans les Pyrénées. Au cours de la battue, René Marquèze se retrouve nez à truffe avec une ourse, Cannelle, et son bébé. René Marquèze tire alors deux coups de fusil sur Cannelle. Il assure qu'il a tiré pour se défendre de l'ourse qui le menaçait. « *Je n'ai pas eu le choix, c'était moi ou elle* », a-t-il déclaré.

Mais les associations de protection de la nature n'acceptent pas cette version. Pour elles, le chasseur a commis de nombreuses fautes. Selon des témoins et des experts, les chasseurs savaient que l'ourse et son bébé se trouvaient dans la zone où ils allaient chasser. Des traces de pattes avaient été observées quelques jours avant. Les chasseurs prenaient donc un risque et n'auraient pas dû se rendre à cet endroit. De plus, ces associations pensent qu'il y avait d'autres moyens de se défendre, en tirant un coup en l'air pour effrayer l'animal par exemple.

Le chasseur René Marquèze est jugé pour « destruction d'espèce protégée ». Cannelle était, en effet, la dernière représentante de son espèce dans les Pyrénées. Il risque jusqu'à six mois de prison et 9 000 euros d'amende. Après la mort de Cannelle, des ours venus de Slovénie ont été introduits dans les Pyrénées.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)